

FEUILLE FÉDÉRALE SUISSE

XLIII^{me} année. Vol. V. N^o 50. Mercredi 9 décembre 1891

Abonnement par année (franco dans toute la Suisse) 4 francs.
Prix d'insertion : 15 centimes la ligne. Les insertions doivent être transmises franco à l'expédition. — Imprimerie et expédition de C.-J. Wyss, à Berne.

Message

du

conseil fédéral à l'assemblée fédérale

concernant

la votation populaire du 18 octobre 1891
sur le tarif des douanes et le monopole des billets
de banque.

(Du 24 novembre 1891.)

Monsieur le président et messieurs,

En date du 10 avril dernier, vous avez adopté une nouvelle loi sur le tarif des douanes et ordonné sa publication dans le sens des dispositions de la loi fédérale du 17 juin 1874.

Cette publication a eu lieu le 15 avril 1891 (voir F. féd. de 1891, tome I, page 846); le délai d'opposition expirait le 14 juillet.

Avant ce terme, il est arrivé, de 15 cantons, des demandes de referendum, qui, après vérification par le bureau de statistique, renfermaient 51,564 signatures valables et 742 non valables. 38 demandes du même genre, renfermant 856 signatures, n'ont plus pu être prises en considération, parce qu'elles étaient parvenues trop tard.

Ces signatures se répartissent comme suit sur les divers cantons.

Cantons.	Signatures valables.	Signatures non valables.	Signatures parvenues trop tard.
Zurich	952	38	145
Berne	3,936	89	75
Lucerne	362	1	21
Uri	—	—	—
Schwyz	—	—	—
Unterwalden-le-haut	—	—	—
Unterwalden-le-bas .	—	—	—
Glaris	3,155	140	—
Zoug	—	—	—
Fribourg	845	17	—
Soleure	98	3	22
Bâle-ville	—	—	—
Bâle-campagne	—	—	—
Schaffhouse	—	—	52
Appenzell-Rh. ext. . .	45	—	26
Appenzell-Rh. int. . .	—	—	—
St-Gall	367	1	192
Grisons	—	—	—
Argovie	336	6	94
Thurgovie	39	30	110
Tessin	6,927	193	—
Vaud	5,757	10	119
Valais	1,739	16	—
Neuchâtel	14,898	120	—
Genève	12,008	78	—
	51,564	742	856

Le nombre de signatures prescrit par la constitution se trouvant atteint, nous avons à faire procéder à la votation populaire.

Nous avons décidé de la fixer au 18 octobre 1891.

Dans l'intervalle, vous aviez pris une autre décision, qui, par sa nature même, devait être soumise à la votation populaire.

En effet, le 29 juillet 1891, vous avez décrété de réviser l'ar-

Message du conseil fédéral à l'assemblée fédérale concernant la votation populaire du 18 octobre 1891 sur le tarif des douanes et le monopole des billets de banque. (Du 24 novembre 1891.)

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1891
Année	
Anno	
Band	5
Volume	
Volume	
Heft	50
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	09.12.1891
Date	
Data	
Seite	517-526
Page	
Pagina	
Ref. No	10 070 470

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.